

MAIRIE de ROYAT



DM-2025/0127

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Ville de Royat – SERVICE URBANISME – Fourniture et pose de store– SN L'EBENE

Le Maire de Royat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1, L 52112, L 2122-22 et L 2122-23,

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles R2100-1 à R3381-4, applicable à compter du 01/04/2019 concernant la passation des marchés publics,

VU le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et avances,

VU la Délibération du Conseil municipal D2023-074 en date du 13/12/2023 donnant délégation à M. le Maire d'un certain nombre de compétences,

VU la délibération du Conseil municipal n° D2025-024 en date du 09/04/2025 portant approbation du budget primitif 2025 de la ville de Royat,

VU la proposition de l'entreprise SN L'EBENE en date du 17/09/2024,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir la pose d'un store au service urbanisme de la ville de Royat,

CONSIDERANT que cette dépense est inscrite au budget primitif 2025 du budget principal de Royat,

DECIDE

Article 1 : L'entreprise SN L'EBENE, sise 25 bis rue des Ribes - à 63170 AUBIERE, est retenue pour la fourniture et la pose d'un store au service urbanisme de la ville de Royat pour un montant de 3 600.00 € HT soit **4 320.00 € TTC**.

Article 2 : Les caractéristiques et le contrat sur les bases précitées sont annexés à la présente décision.

Article 3 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Trésorier Principal Clermont Métropole
- L'entreprise SN L'EBENE
- Mme la Directrice Générale des Services pour exécution.

Fait à Royat, le 03/11/2025

Le Maire,
Marcel ALEDO



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.



127

Envoyé en préfecture le 07/11/2025

Reçu en préfecture le 07/11/2025

Publié le 10/11/2025

ID : 063-216303081-20251103-DM2025_127-AR

63170 AUBIERE

MENUISERIE - AGENCEMENT - MOBILIER

Devis n° D-242029 du 17/09/2024

Chantier : HÔTEL DE VILLE
Rénovation thermique et mise aux normes

Travaux : Lot n° 08 Menuiseries intérieures Bois

MAIRIE DE ROYAT

A l'attention de DUMONT Marie
46 Boulevard Barrieu

63130 ROYAT

N°	Désignation	Qté	U	PUHT	Montant H.T	TVA
1	STORE TOILE				3 600,00	
1.1	Fourniture et pose de store toile dim 3000 * 2340ht bureau urbanisme	2,00	U	1 800,00	3 600,00	20,00

Devis (EUR)

Total H.T	3 600,00
TVA	720,00
Total T.T.C	4 320,00

% TVA	Base	Total TVA
20,00	3 600,00	720,00

Validité du devis : 17/12/2024

Mode de règlement : Règlement par virement

Conditions de règlement : IBAN FR76 1680 7003 2637 3763 3021 501
CCBPRFRPPGRE

Délai de règlement : Règlement à 30 jours fin de mois

Signature Entreprise



Devis n° D-242029

Signature précédée de la mention "lu et approuvé".

BON POUR ACCORD

30 OCT. 2025

Conditions générales

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40€ - Pas d'escompte en cas de paiement anticipé

Conformément au décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012, des pénalités de retard égal à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur et une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement seront facturés en cas de retard de paiement

Assurance décennale obligatoire n° AL 204 029 souscrite auprès de GENERALI - 4 bd de la sous-préfecture - 63500 ISSOIRE

Visa finances

Envoyé en préfecture le 07/11/2025

Reçu en préfecture le 07/11/2025

Publié le 10/11/2025

ID : 063-216303081-20251103-DM2025_127-AR



BON POUR ACCORD

30 OCT 2025